

## **Séance du lundi 11 juin 2018**

**Présents :** Monsieur Christophe GOURMANEL, Madame Marie-Pierre HULOT, Monsieur Guy MAYA, Madame Martine CABIE, Monsieur Nicolas ANDREU, Monsieur Jérôme BALARAN, Monsieur Thierry BOURG, Madame Agnès BRUNELLO, Monsieur Étienne COMBES, Madame Nathalie FAURÉ, Monsieur Laurent GIMENEZ, Monsieur Luc PELISSIER, Monsieur José TIGNÈRES, Madame Bérengère WAMBERGUE.

**Représentés :** .

**Excusés :** .

**Absents :** .

**Secrétaire(s) de la séance:** Agnès BRUNELLO.

### **Ordre du jour:**

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| 1°- Nomination 4° Adjoint             | 4°- DM 2018-01 - Assainissement                            |
| 2°- Informations Travaux Centre Bourg | 5°- Information Déploiement Compteur LINKY                 |
| 3°- AGEDI - RGPD                      | 6°- Projet Vente Bâtiment Communal<br>(Ancien Presbytère). |

### **Délibérations du conseil:**

#### **Création du 4ième poste d'Adjoint ( DE\_2018\_026)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° DE-2014-008 en date du 28 mars 2014, concernant la fixation du nombre d'adjoint. Lors de cette réunion, le Conseil Municipal avait décidé, malgré la possibilité de créer 4 postes d'Adjoints, de créer seulement 3 postes.

Hors actuellement, suite à l'accroissement des travaux communaux, le transfert de compétence de la voirie vers la Communauté d'Agglomération Gaillac - Graulhet et afin de mettre en place un suivi de ces services, il serait souhaitable de créer le poste du 4ième adjoint.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité :**

- **APPROUVE** la création du 4ième poste d'adjoint,
- **CHARGE** Mr le Maire de l'exécution de cette délibération et des démarches administratives.

#### **Nomination du 4ième adjoint ( DE\_2018\_027)**

Monsieur le Maire informe que suite à la délibération n°DE-2018-026, il convient d'élire cet adjoint.

Sous la présidence de Mr Christophe GOURMANEL, Maire de Grazac, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du 4ième Adjoint :

Résultat du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : (0) zéro
- b) Nombre de votant (enveloppes déposées) : (14) quatorze
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : (0) zéro
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : (14) quatorze
- e) Majorité absolue : (8) huit

Indiquer le Nom des Candidats (dans l'ordre alphabétique)	Suffrages Obtenus en Chiffre	Suffrages Obtenus en Lettres
TIGNERES José	13	TREIZE

Proclamation de l'élection du quatrième adjoint :

Mr TIGNÈRES José a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

#### **Indemnité 4<sup>ème</sup> adjoint ( DE\_2018\_028)**

Suite à la délibération DE-2018-027, concernant la nomination du 4<sup>ème</sup> adjoint, il convient de lui allouer une indemnité. Mr le Maire propose la même indemnité que les autres adjoints déjà en poste.

Où cet exposé et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

Article 1 : D'allouer l'indemnité mensuelle, supplémentaire, suivante :

- 4<sup>ème</sup> adjoint : Mr TIGNÈRES José : 5 % de l'indice brut 1022.

Article 2 : Dit que cette délibération vient en complément de la délibération prise le 11 avril 2017.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 - Autres Charges de Gestion courante du budget communal.

Article 4 : Dit que l'application de cet indemnité sera à partir de la nomination du 4<sup>ème</sup> adjoint soit le 11 juin 2018.

#### **Centre Bourg :**

Information sur les travaux : le rabotage est effectué.

Décassement de plus ou moins de 40 cm (Problèmes divers dus à la circulation)

#### **RGPD : (Protection des données personnelles) :**

Il existe un règlement européen pour la protection et le stockage de ces données personnelles. Notre prestataire AGEDI propose de nommer un référent, prestation serait gratuite. L'Association des Maires du Tarn insiste à attendre avant un nommé un référent car une expérimentation est mise en place. A voir en septembre 2018 : Ajournée.

### DM 2018-01 Assainissement Grazac ( DE\_2018\_029)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	2593.61	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		2593.61
<b>TOTAL :</b>		<b>2593.61</b>	<b>2593.61</b>

  

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1391 (040)	Subventions d'équipement	2593.61	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		2593.61
<b>TOTAL :</b>		<b>2593.61</b>	<b>2593.61</b>

  

<b>TOTAL :</b>		<b>5187.22</b>	<b>5187.22</b>
----------------	--	----------------	----------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### DM 2018-1 Lotissement RIVALES ( DE\_2018\_030)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
605	Achats matériel, équipements et travaux	10000.00	
71355 (042)	Variat° stocks terrains aménagés		10000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>10000.00</b>	<b>10000.00</b>

  

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
3555	Terrains aménagés	10000.00	
168748	Dettes - Autres communes		10000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>10000.00</b>	<b>10000.00</b>

  

<b>TOTAL :</b>		<b>20000.00</b>	<b>20000.00</b>
----------------	--	-----------------	-----------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### Compteur LINKY :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la venue du Conseiller ENEDIS pour transmettre les informations sur le déploiement du compteur LINKI sur notre territoire. Pour la commune de Grazac cela débutera en mars 2019. Il serait judicieux d'informer la population, par l'intermédiaire du Bulletin Municipal, des appels d'ENEDIS.

### **Modification Conditions Location Salle des Fêtes ( DE\_2018\_031)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des petits problèmes d'organisations et financières concernant la location de la salle au niveau du chauffage électrique.

En effet, durant les locations estivales, la consommation d'électricité / chauffage est rarement supérieure à 10 euros. Il serait souhaitable de mentionner dans la convention que la consommation électrique sera mise en place à condition qu'il y ait utilisation du chauffage.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **DÉCIDE** que la consommation électrique sera mise en place à condition qu'il y ait utilisation du chauffage ;
- **ACCEPTE** que la mise en application soit à partir du jour de la délibération ;
- **DEMANDE** que cette délibération soit appliquer également pour les réservations estivales 2018, effectuées antérieurement à cette délibération ;
- **DEMANDE** l'intégration de ces modifications dans le règlement d'utilisation et la convention pour la mise à disposition de la salle des fêtes ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

### **Convention d'adhésion Mission Expérimentation Médiation ( DE\_2018\_032)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la correspondance du Centre de Gestion du Tarn concernant la mission d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire des Collectivités et Établissements affiliés.

Il donne lecture de ladite convention.

Ouï cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **ACCEPTE** que la commune adhère à cette convention mise en annexe;
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de signer cette convention,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

### **Questions Diverses :**

- Intervention de Mr Étienne COMBES concernant le nettoyage du ruisseau de Condol "Le Passe" : proposition dest faite de faire des nettoyages à l'automne. Faire une réunion avant afin d'organiser.
- Numérisation des actes d'Etat-Civil. Avoir lors d'un prochain Conseil Municipal.
- Plantations : Information de Mr Étienne COMBES. A faire en octobre - novembre autour du Bourg. Somme envisagée : plus ou mois de 5.000 euros.

### **Projet Vente Bâtiment Communal (Ancien Presbytère) :**

*Monsieur le Maire demande au Conseiller Municipal, Mr Nicolas ANDREU de quitter la séance. En effet le dossier suivant concerne le logement qu'il occupe actuellement et que réglementairement, il ne doit pas participer au débat et vote s'il y a lieu.*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'évaluation qu'il a fait faire auprès de "L'Esprit du Sud" pour la vente de la maison et une partie du terrain (environ 1.250m<sup>2</sup>). Le commune récupérerait 1.000 m<sup>2</sup>. Le débat est ouvert et non clos. On s'accorde sur un délai supplémentaire de réflexion.

Levée de séance à 23 heures 53 minutes.